

ENVIRONNEMENT

UN ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ QU'EST CE QUE C'EST ?

Dans le cadre de notre politique en faveur de la biodiversité, notre commune s'est engagée en 2023 dans un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC).

Il s'agit d'une démarche qui permet de connaître, de préserver et de valoriser le patrimoine naturel du territoire. C'est en quelque sorte un état de la biodiversité à un moment T qui permettra la mise en place d'actions en faveur de la biodiversité. Cette action est soutenue par l'Office français de la biodiversité.



Et comment cela se déroule ?

Plusieurs étapes sont nécessaires pour réaliser un atlas de la biodiversité communale :

Une phase bibliographique qui permettra de collecter les données faune et flore déjà recensées sur le territoire auprès des entités régionales ou supra-régionales comme l'Agence Régionale de la Biodiversité, le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien...

Une phase d'inventaires de terrain par l'organisme en charge de l'ABC mais également de collecte de données auprès des acteurs de la commune (élus, citoyens, associations, entreprises...).

Ces deux étapes permettront de cartographier les enjeux de biodiversité à l'échelle de ce territoire.

Une phase de définition d'une stratégie et d'un plan d'action.

Un ABC est donc un outil d'information et d'aide à la décision pour les collectivités, qui facilite l'intégration des enjeux de biodiversité dans leurs démarches d'aménagement (comme le Plan Local de l'Urbanisme) et de gestion.

Et le rôle des habitants et des autres acteurs ?

Comme cela a été indiqué précédemment, l'ABC a un rôle de partage de l'information et de la connaissance. Il est donc important que la population et plus largement les différents acteurs puissent être sensibilisés aux résultats mais qu'ils puissent également transmettre des informations afin d'enrichir l'atlas.

En effet, les inventaires ne permettront pas de localiser tous les secteurs de présence d'une espèce. Vous pouvez donc partager vos observations sur l'adresse internet sui-

vante abc@alisea-environnement.fr afin qu'elles soient intégrées au document en précisant : la date, le lieu (adresse, numéro de parcelle), l'observateur et vos coordonnées.

Par ailleurs, une réunion de restitution sera programmée afin de partager l'ensemble des résultats.

Quel calendrier ?

La démarche se déroule sur une année, avec des inventaires de terrain s'étalant de mars à septembre 2023.



Les premiers résultats des inventaires de printemps

Les différents passages qui portaient pour le moment sur les inventaires de la faune ont permis à ce stade de recenser les espèces suivantes :

Avifaune

64 espèces ont été recensées dont certaines espèces présentent des enjeux de conservation importants à l'échelle nationale ou régionale comme par exemple :

Le Bruant Proyer, le Serin Cini et la Tourterelle des Bois, espèces en danger d'après la liste rouge régionale.

L'Alouette des champs, l'Hirondelle rustique, la Linotte mélodieuse, le Moineau domestique et le Verdier d'Europe, espèces vulnérables d'après la liste rouge régionale.

Mammifères

Écureuil roux, Hérisson d'Europe, Renard roux, Chevreuil, Sanglier, Ragondin...

Reptiles

Le Lézard des murailles, la Couleuvre helvétique (anciennement couleuvre à collier).

Amphibiens

Crapaud commun, Grenouille verte et rieuse

